



SÉANCE DU 5 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le cinq Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LAPOUYADE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence d'Hélène ESTRADE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2012.

Étaient présents: Madame Hélène ESTRADE, Monsieur René PASQUET, Monsieur Jean LASSERRE, Monsieur Hervé GODINAUD, Monsieur Thierry BISSERIER, Madame Véronique BOSSIS, Monsieur Franck COUDOUIN, Madame Isabelle DUMAS-DURET, Madame Muriel DURADE, Madame Corinne HALFORD et Monsieur Olivier RUBY.

Absent(s) excusé(s): //

Madame Véronique BOSSIS a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la réunion du 24 mai 2012,

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'accord au Conseil pour ajouter le point suivant:

-Acquisition tables de réception -

Le Conseil approuve à l'unanimité et passe à l'ordre du jour.

**CRÉATION PLACE CENTRALE EN CŒUR DE BOUR/RD 22
C.A.B Tranche 3
-Entreprises attributaires-**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par délibération n°23-10 en date du 16 septembre 2010, visée par la Sous Préfecture de Libourne le 24 septembre 2010, les membres du Conseil municipal ont validé le projet de la 3^{ème} tranche de travaux suite à la présentation faite par Michel SOULÉ, qui consiste à aménager le cœur du Bourg avec la création d'une place centrale.

Mention de dépôt
En sous préfecture
En date du

Notifié le

Affiché le

Elle indique que la procédure de mise en concurrence retenue est celle de Marché à Procédure Adaptée (MAPA) selon l'article 28 1^{er} alinéa et en application de l'article 26 II 5 du Code des Marchés Publics qui a débuté par une mise en ligne du dossier de consultation des entreprises en date du 26 avril 2012 sur la pate forme DEMATIS et un avis de publication paru dans le journal SUD OUEST.

La consultation avait pour objet : **création place centrale en cœur de Bourg/RD22 C.A.B Tranche 3.**

Ces travaux sont répartis en 5 lots : **LOT 1- TERRASSEMENT. ASSAINISSEMENT. VOIRIE, SIGNALISATION, REVÊTEMENT DE SOLS EN BÉTON, DALLAGE, PAVAGE, MAÇONNERIE, MOBILIER URBAIN, SIGNALISATION SIGNALÉTIQUE; LOT 2- PLANTATION, ARROSAGE, ENTRETIEN; LOT 3- ÉCLAIRAGE PUBLIC; LOT.4- FONTAINERIE ; LOT 5- TOILETTES PUBLIQUES.**

Dix candidats ont présenté une offre dans les délais impartis. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises. L'ouverture des plis contenant ces offres a été effectuée le *13 juin 2012*. L'analyse des offres, en date du *3 juillet 2012*, a porté sur les critères suivants : garantie technique de l'Entreprise, offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le dossier de consultation.

La phase de négociation s'est engagée afin de retenir l'offre la mieux disante.

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui a sélectionné les entreprises suivantes :

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui a sélectionné les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT Base et option	ESTIMATION MO HT avec option
Lot1- TERRASSEMENT. ASSAINISSEMENT. VOIRIE, SIGNALISATION, REVÊTEMENT DE SOLS EN BÉTON, DALLAGE, PAVAGE, MAÇONNERIE, MOBILIER URBAIN, SIGNALISATION SIGNALÉTIQUE	SCREG	1 075 360.85	1 216 763.00
Lot2- PLANTATION, ARROSAGE, ENTRETIEN	E.T.P.H.G	41 726.88	46 596.96
Lot3- ÉCLAIRAGE PUBLIC	AXIMUM	152 824.97	197 928.00
Lot4- FONTAINERIE	ARROLIMOUSIN	116 364.80	131 765.00
Lot 5- TOILETTES PUBLIQUES	MPS	100 226.00	106 200.00
TOTAL DE L'OPERATION		1 486 503.50	1 699 252.96

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la procédure de marché d'appel d'offres et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues et toutes les pièces attachées à ce marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
 Approuve les décisions de la Commission Appel d'Offres
 Mandate Madame le Maire pour informer les entreprises et faire paraître un avis d'attribution sur la plate forme DEMATIS et dans le journal Sud-ouest,

Autorise Madame le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que toutes pièces s'y affèrent,

Stipule que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012, en section d'investissement, article 2135 « Installations générales, agencements », programme 1502.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI-CAE-

Madame le Maire informe l'assemblée Municipale que le contrat CUI d'auxiliaire de vie scolaire, mis en place par délibération n°29.09-14 adoptée en séance du 29 septembre 2011, s'achève le 5 juillet 2012.

Madame le Maire précise que les missions qu'effectue cet agent au sein de l'école sont très importantes et qu'il serait souhaitable de demander le renouvellement de ce contrat.

Le Conseil Municipal,

Vu l'expiration du Contrat Unique d'Insertion de l'assistante de vie scolaire à la date du 5 juillet 2012

Vu les dispositions législatives en faveur de l'emploi, notamment le CUI Contrat Unique d'Insertion

Vu l'avis favorable de Pôle Emploi quant à ce renouvellement

Vu le rôle essentiel joué par l'AVS auprès de la Directrice d'école qui en la libérant de certaines tâches lui permettent de se consacrer pleinement à l'enseignement

Vu l'expérience acquise au cours de ces huit derniers mois

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- décide de renouveler le contrat unique d'insertion d'auxiliaire de vie scolaire, pour une durée de douze mois, à compter du 6 juillet 2012 jusqu'au 5 juillet 2013, inclus, selon les conditions spécifiées par délibération n°29.09-14 du 29 Septembre 2011

- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec Pôle Emploi et à conclure le contrat.

Mention de dépôt
En sous Préfecture
En date du

Notifié le

Affiché le

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi Madame le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 01/08/2012 pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée,

Mention de dépôt
En sous préfecture
En date du

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Notifié le

- DÉCIDE de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ». Le candidat, ainsi recruté sera chargé, sous l'autorité de Monsieur Jean LASSERRE, adjoint, responsable de la voirie, et sous la responsabilité des adjoints techniques territoriaux, d'effectuer les différentes tâches liées à l'entretien des espaces verts.

Affiché le

- PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- STIPULE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

ACQUISITION TABLES DE RÉCEPTION

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale de la nécessité d'acquérir des tables de réception pour une bonne organisation de la Fête de la Madeleine prévue les 20, 21 et 22 juillet 2012.

A cet effet elle propose le devis de la Société METRO, domiciliée Chemin de Labarde à Bordeaux, pour un montant TTC de 1 435.20 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le devis sus mentionné proposant 15 tables pour un montant unitaire de 95.68 € TTC, soit 1 435.20 toutes taxes comprises

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

De donner une suite favorable à cet achat

Dit que cette somme sera mandatée à l'article 2184 « mobilier » opération 1102 où un virement de crédits sera effectué ainsi qu'il suit :

Mention de dépôt
En sous préfecture
En date du

Notifié le

Affiché le

OBJET DES DÉPENSES & LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chap.Article & opération	Somme	Chap.Article & opération	Somme
<u>Réseaux de voirie</u>	021	-		
<u>Mobilier</u>	2151	1 436.00		
			021 2184	+1 436.00
TOTAUX		- 1 436.00		+1 436.00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq minutes.

COMMUNE DE LAPOUYADE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2012

N° délibérations	Objet de la délibération	N° pages
N°2012.0507/01	Création place centrale en cœur de bourg/RD22 CAB Tranche 3- entreprises attributaires-	95-96
N°2012.0507/02	Renouvellement contrat CUI-CAE	97
N°2012.0507/03	Création d'un poste d'agent polyvalent des espaces verts dans le cadre du dispositif du CUI-CAE	98
N°2012.0507/04	Acquisition tables de réception	90

ÉMARGEMENTS :

NOMS et Prénoms	FONCTIONS	EMARGEMENTS
ESTRADE Hélène	Maire	
PASQUET René	1 ^{er} adjoint	
LASSERRE Jean	2 ^{ème} adjoint	
GODINAUD Hervé	3 ^{ème} adjoint	
BISSERIER Thierry	Conseiller Municipal	
BOSSIS Véronique	Conseillère Municipale	
COUDOUIN Franck	Conseiller Municipal	
DUMAS-DURET Isabelle	Conseillère Municipale	
DURADE Muriel	Conseillère Municipale	
HALFORD Corinne	Conseillère Municipale	
RUBY Olivier	Conseiller Municipal	

